

Déclaration liminaire CTL du 17/11/2022

Monsieur le Président,

Le comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital a été mis en place lors de la crise des gilets jaunes au sein de France Stratégie afin d'évaluer :

- la mise en place du Prélèvement Forfaitaire Unique sur les revenus de l'épargne,
- la suppression de l'ISF remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière,
- et la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Il devait permettre, dicit Emmanuel Macron, de corriger ces mesures si elles s'avéraient inefficaces.

En octobre 2022, les données du comité ont été actualisées.

Il en résulte, comme des deux précédents rapports, que malgré des versements de dividendes en forte hausse, le taux d'imposition des 0,1% foyers les plus aisés est en baisse de 4,5 points entre 2017 et 2020.

Autre enseignement, un petit nombre de ménages concentre toujours plus, une grande partie des revenus de capitaux mobiliers sans voir pour autant leurs autres revenus baisser. Ainsi, en 2020, 62% des dividendes ont été perçus par 0,1% des foyers (soit 39 000 foyers) et 0,01 % des foyers ont perçu à eux seuls 30 % des dividendes versés en France.

La communication gouvernementale ne s'est bien évidemment pas étendue sur ces points. Exit l'idéologie du « ruissellement ». On risquerait de taxer les membres de l'Exécutif de dogmatisme et il ne s'agirait pas de relancer les débats sur l'injustice fiscale dans un contexte inflationniste et de crise énergétique touchant une population de plus en plus fragilisée.

Et comme le Gouvernement n'est pas pressé de revoir une politique qui s'avère injuste et inefficace, il commande une nouvelle étude et demande « des éclairages complémentaires sur les effets des réformes de la fiscalité du capital », qui portera sur les 3 points suivants :

- les effets diffus sur l'économie ;
- l'impact spécifique sur la dynamique de créations d'entreprises ainsi que sur leur financement ;
- les conséquences sur la trajectoire des entreprises de l'expatriation/impatriation de leurs propriétaires.

Nul doute que si les résultats de cette nouvelle étude ne sont pas à son goût, une autre sera lancée, tant ces mesures sont emblématiques de la politique voulue par Emmanuel Macron. Hors de question de renoncer aux symboles d'un système qui consiste à concentrer les

richesses entre les mains de quelques-uns, à favoriser les intérêts privés et à assister les entreprises sans contrepartie au détriment du financement d'un service public utile à tous et jugé trop coûteux par ses détracteurs.

Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que verser de manière automatique des aides défiscalisées et des crédits d'impôts sans contrepartie, tout en affaiblissant le contrôle fiscal, ainsi que l'administration qui en a la charge, entre entrent dans cette logique.

Et l'affaiblissement de la DRFIP Paris s'inscrit pleinement dans cette mécanique destructrice, en particulier en ce qui concerne l'ensemble de la chaîne du contrôle fiscal, des services de gestion aux services de direction, de la programmation au contentieux, du contrôle à proprement dit au recouvrement.

Le délitement continu du civisme fiscal en matière de TVA, 1ère recette de l'État et impôt le plus surveillé (pour mémoire, 88,6 % en 2017, 88,3 % en 2018, 87,8 % en 2019, 86,4 % en 2020 et 85,6 % en 2021) nous en fournit une preuve manifeste.

D'années en années, la nature du contrôle fiscal est transfigurée, altérée d'une part altéré sous l'effet par des « restructurations » qui ne cessent de « déstructurer » les liens entre les services et les missions, et d'autre part par la philosophie réductrice et simpliste de la loi ESSOC selon laquelle « *il faut être méchant avec les méchants et gentil avec les gentils* ».

Les mêmes écueils se répètent.

- L'intelligence artificielle est mise en avant au détriment de la compétence et de la formation des collègues, malgré des résultats qui ne sont toujours pas au rendez-vous.
- L'informatique est défaillante dans sa globalité : applications obsolètes, matériel vieillissant, accompagnement technique quasi inexistant.
- Le pilotage par objectifs est plus que jamais prégnant et déconnecté des réalités du terrain.

Il y a belle lurette qu'on n'écoute plus les agentes et les agents, ni leurs représentant-es. Ce CTL relégué en toute fin d'année, après les sujets NRP, en est l'illustration.

Aussi, nous vous demandons d'ores et déjà que soit organisé un CSAL sur le contrôle fiscal en 2023, et ce plus tôt dans l'année.

Ces L'ensemble des problématiques précédemment évoquées ont bien évidemment été mises en évidence par le traitement des FDS et c'est pour cette raison que nous vous avons demandé un bilan afin que vous tâchiez d'en tirer des enseignements.

Alors certes, le fonds de solidarité a été mis en place en urgence dans un contexte inédit de crise sanitaire. Des centaines d'agent-e-s ont été et sont encore mobilisé-e-s, en provenance de nombreux services (SIP, SIE, PCE, BDV, recettes non fiscales et services de Direction). Mais son traitement a révélé des difficultés sans fin aggravées par les dysfonctionnements d'une administration exsangue qui prend l'eau de toute part.

A la DRFIP Paris, le dialogue, les communications entre divisions, les échanges entre services, sont inexistantes. La désorganisation est chronique, en particulier dans la sphère fiscale. Des circuits d'une complexité bureaucratique sans nom ont été mis en place. Ils ont généré des lenteurs qui ont entraîné une multiplication des demandes des entreprises par tous les canaux et augmenté la charge de travail.

Nous avons demandé à de multiples reprises, mais en vain, que soit créé sur Ulysse Paris, un espace FDS où figureraient l'organisation mise en place, les contacts, les circuits, l'historique des mesures covid à Paris (dates de mise en place des confinements, fermetures sectorielles, couvre-feu, jauges, pass sanitaires), les fichiers à remplir ... L'ensemble de ces éléments aurait également été utile pour les contrôles a posteriori. Mais faut-il encore avoir un interlocuteur à l'écoute.

Nous avons beau nous répéter, vous ne nous entendez pas.

La meilleure illustration de votre surdité coupable en a été votre décision en septembre 2020 de confier les contrôles effectués par les BDV aux SIE pourtant exsangues, malgré nos alertes. Nous ne pouvons oublier le cynisme de votre réponse lorsque nous vous avons demandé comment feraient les SIE et que vous aviez alors rétorqué : « ils travailleront ». Résultat, ils ont été submergés et vous étiez obligés de rétro pédaler un mois plus tard !

Forts de cette illustration de la pertinence et du bienfondé de nos alertes, des luttes que nous menons et des positions que nous défendons ; Solidaires Finances Publiques Paris continuera donc à défendre nos missions dans l'intérêt général et dans celui de nos collègues pour que la parole des agent-es soit enfin mieux entendue.